

Délibération du Comité Syndical
Séance du 21 février 2022

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présents : 24
Votants : 24

L'an deux mil vingt-deux, le 21 février, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle Paul LEGRY de Richebourg, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 14 février 2022.

Détail des votes
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 14 février 2022.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

23/02/2022
Et publication du :
28/02/2022

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, DE CARRION Alain, GOUDSMETT Gilles, PAILLART David, Jérôme DEMULIER, Vice-Présidents.

Messieurs VYNCKE Didier, BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, BAUDE Philippe, ZBOINSKI Philippe, DUBOIS Mikaël, SENECHAL Hubert, DEGUERRE Alain, CALLAUX Yves, WALLERAND Emmanuel.

Mesdames BRAEM Christel, VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

Le Président

D. DELECOURT



Absents : Messieurs LEGRAND Jean-Michel, BOUTON Guillaume, COURTOIS Jean-Louis.

Procurations :
Néant.

A été nommé secrétaire : Monsieur DEMULIER Jérôme.

2022/02/N°2

Domaine d'Intervention : Marchés publics
ASSURANCES DU SIVOM-LANCEMENT APPEL D'OFFRES POUR LE
RENOUVELLEMENT DES DIFFERENTS CONTRATS

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les différents contrats d'assurances du SIVOM repris-ci-dessous, arrivent à échéance au 31/12/2022 :

- Dommages aux biens
- Responsabilité Civile
- Flotte automobile
- Protection juridique de la Collectivité

- Protection fonctionnelle des Élus et Agents
- Assurance statutaire

Il annonce que le montant total pour l'ensemble des contrats à renouveler peut être estimé à environ 310 000 €TTC pour une durée de 3 ans (estimation sur l'année 2022 arrondie + 3 % la 2^{ème} et 3^{ème} année).

Il propose au Comité de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour le renouvellement de ces contrats pour une durée de 3 ans. Pour ce faire, le cabinet d'étude ARIMA Consultants Associés, situé 10 Rue du Colisée, 75008 PARIS a été désigné par décision 2022 - 01 - N° 1 du 24/01/2022 pour l'établissement d'un audit sur les contrats actuels et pour l'assistance sur la mise en concurrence des nouveaux contrats, pour un coût de prestation de 1 800 €HT.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, .

Autorise Monsieur le Président à :

- lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour le renouvellement des contrats d'assurances repris ci-dessus, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Une réunion de la Commission d'appel d'offres sera prévue pour l'examen de l'analyse des offres et le choix du candidat.

Conformément à la délibération 2020/07/n° 2 en date du 28 juillet 2020, le Président du SIVOM a délégué au Comité pour passer les contrats d'assurances.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

Le Président

D. DELECOURT

REÇU LE 24 FEV. 2022



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.